

Envoyé en préfecture le 05/01/2026

Reçu en préfecture le 05/01/2026

Publié le

S²LO

ID : 032-213201601-20251216-DEL202512006A-DE



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

Préambule

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal dans les deux mois suivant le Débat d'Orientations Budgétaires. Il doit faire l'objet d'une délibération et donc d'une transmission au Préfet, pour contrôle de légalité, puis d'une publication pour publicité.

Le vote du Budget Primitif doit normalement intervenir avant le 15 avril de l'année concernée. La date limite du vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion étant, quant à elle, fixée au 30 juin de l'exercice N+1.

Le processus de préparation budgétaire débuté en juin 2025 aboutie ce jour à la présentation du Budget Primitif 2026 à l'assemblée délibérante.

Le Budget Primitif constitue un document prévisionnel des dépenses et des recettes envisagées au cours de l'exercice budgétaire. Il est également un document d'autorisation d'engager juridiquement les dépenses, c'est pourquoi, il est souhaitable qu'il soit adopté le plus tôt possible dans l'année, afin de permettre aux services de mettre en œuvre rapidement les projets validés par la municipalité mais également de les étaler sur une période d'exécution plus longue.

C'est le choix que fait la commune de L'Isle Jourdain en adoptant le Budget Primitif 2026 dès décembre.

Si ce choix présente les avantages précités, il comporte cependant un inconvénient puisque son vote précède l'adoption du Compte Administratif et donc la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement.

Le vote du Budget Primitif 2026 se fera donc sans reprise des résultats 2025.

Toutefois, les prévisions budgétaires ont été faites en connaissant le niveau prévisionnel des résultats 2025 de fonctionnement et d'investissement. Ceux-ci seront repris dans le Budget Supplémentaire après le vote du Compte Administratif 2025, comme les restes à réaliser de la section d'investissement 2025.

Si nécessaire, un nouvel examen des dépenses sera organisé lors du vote du Budget Supplémentaire afin de déterminer lesquelles doivent être amendées, abandonnées, reportées ou ajoutées.

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2026 du budget principal de la commune et des budgets annexes.

Le budget 2026 s'inscrit dans le contexte décrit lors du débat d'orientations budgétaires du 25 novembre dernier :

Le mandat a été marqué par une série de crises majeures : la crise sanitaire COVID, la forte inflation et le choc des prix de l'énergie liés à la guerre en Ukraine, la crise immobilière durable et la hausse des coûts de construction, ainsi que la révélation tardive de l'ampleur des déficits nationaux et la nouvelle contribution des collectivités territoriales à leur redressement décidée par l'État.

La préparation du Budget Primitif 2026 est soumise, plus que jamais, à d'importantes incertitudes.

Tout d'abord, sur le plan international, les conflits mondiaux armés qui perdurent et les effets du réchauffement climatique partout sur notre planète provoquent les inquiétudes légitimes des populations.

Par ailleurs, la situation en France est marquée par l'instabilité politique actuelle liée à la dissolution de l'assemblée nationale en 2024 et une économie moribonde, qui agissent négativement, quant à la visibilité de chacun et notamment des collectivités locales sur leur avenir. Ainsi, la préparation de la loi de finances pour 2026 laisse entrevoir un contexte où l'État, en difficulté sur le plan budgétaire, cherche à transférer sur les collectivités locales la responsabilité d'une situation financière qu'il peine à maîtriser.

La préparation du Budget Primitif 2026 s'inscrit également dans un contexte de renouvellement en mars 2026 des conseils municipaux.

L'organisation des élections se confronte à la continuité de la gestion communale, notamment pour la gestion financière. L'adoption du budget reste nécessaire au bon fonctionnement des services communaux.

De plus, cette méthode de travail permet de soustraire les nouveaux élus à l'obligation de construire un budget avant le 30 avril.

Toutefois, afin de ne pas engager financièrement la prochaine mandature, le budget primitif 2026 sera construit en limitant l'engagement des dépenses afin de préserver la liberté, pour les nouveaux élus d'engager leurs projets.

Ainsi, le BP 2026 sera complété lors du vote du Budget Supplémentaire 2026, selon la volonté de l'équipe municipale alors élue.

I - BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Budget Primitif 2026 s'inscrit dans le cadre de la stratégie financière et fiscale présentée lors du Débat d'Orientations Budgétaires présenté lors de la séance du conseil municipal du 25 novembre 2025.

1.1 –BUDGET PRIMITIF 2026

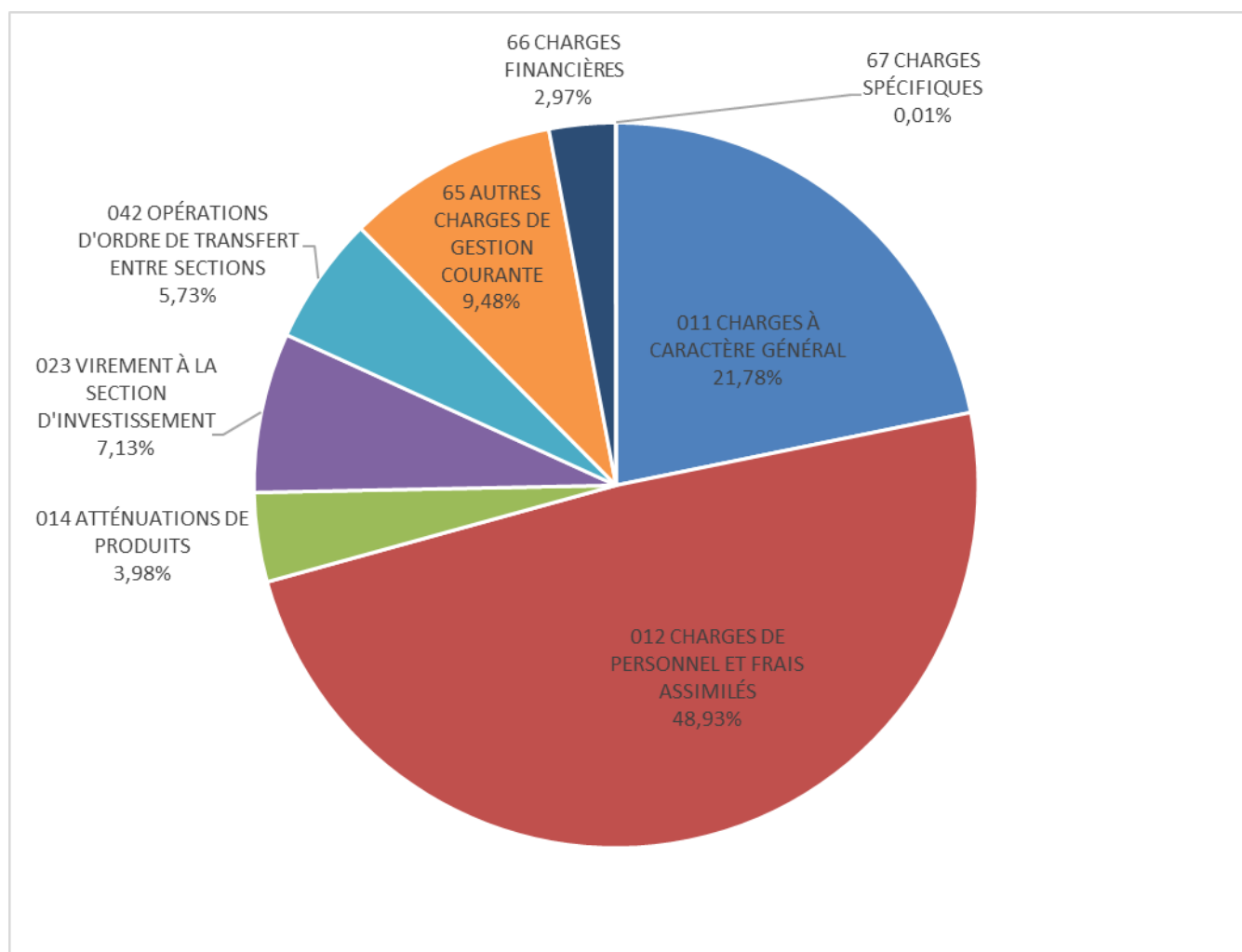
	DEPENSE	RECETTE
FONCTIONNEMENT	12 570 000 €	12 570 000 €
INVESTISSEMENT	3 015 000 €	3 075 000 €
TOTAL BP 2026	15 585 000 €	15 645 000 €

EVOLUTION BUDGET PRIMITIF 2026 / BUDGET PRIMITIF 2025

Libellé	BP 2025	BP 2026	Evo lution BP 2026 / BP 2025
FONCTIONNEMENT			
DEPENSE	12 250 000 €	12 570 000 €	2,61%
RECETTE	12 250 000 €	12 570 000 €	
INVESTISSEMENT			
DEPENSE	7 800 000 €	3 015 000 €	-61,35%
RECETTE	7 800 000 €	3 075 000 €	-60,58%

1.2 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

CHAPITRE	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2026
FONCTIONNEMENT		
DEPENSE		12 570 000
011	Charges à caractère général	2 737 690
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 150 000
014	Atténuations de produits	500 000
023	Virement à la section d'investissement	895 810
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	720 000
65	Autres charges de gestion courante	1 192 200
66	Charges financières	372 800
67	Charges spécifiques	1 500



A - LE CHAPITRE 011 « CHARGES A CARACTERE GENERAL »

Les charges à caractère général s'établissent au BP 2026 2.737.690 € contre 2.700.000 € au BP 2025 soit en hausse de + 1.40 % soit en valeur + 37.690 €.

Les principales évolutions de ce poste par rapport au BP 2025 concernent :

Compte	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2025	BUDGET PRIMITIF 2026	Evolution BP 2026 / BP 2025 en valeur	Evolution BP 2026 / BP 2025 en %	explications
60623	Alimentation	280 750,00	336 600,00	55 850,00	19,89%	Cuisine centrale en année pleine
60612	Energie - Electricité	424 900,00	474 275,00	49 375,00	11,62%	Hausse du coût de l'énergie (taxes) et des consommations suite mise en service de la cuisine centrale
60621	Combustibles	94 850,00	135 200,00	40 350,00	42,54%	Hausse du coût de l'énergie (taxes) malgré une stabilisation des consommations
6288	Autres	160 150,00	190 920,00	30 770,00	19,21%	Prestation cuisine centrale en année pleine
6132	Locations immobilières	330 480,00	347 115,00	16 635,00	5,03%	Augmentation loyer dont gendarmerie
61351	Matériel roulant	3 500,00	17 500,00	14 000,00	400,00%	Location véhicule cuisine centrale en année pleine
61558	Autres biens mobiliers	21 500,00	34 500,00	13 000,00	60,47%	Prestation cuisine centrale en année pleine
60631	Fournitures d'entretien	17 500,00	27 500,00	10 000,00	57,14%	Produits entretien cuisine centrale en année pleine
60624	Produits de traitement	25 500,00	15 500,00	-10 000,00	-39,22%	Ajustement des prévisions
615231	Voiries	75 000,00	60 000,00	-15 000,00	-20,00%	Ajustement des prévisions
6156	Maintenance	95 050,00	76 750,00	-18 300,00	-19,25%	Rationalisation des contrts
6262	Frais de télécommunications	47 190,00	28 200,00	-18 990,00	-40,24%	Nouveau contrat télécom
6067	Fournitures scolaires	59 760,00	35 600,00	-24 160,00	-40,43%	Ajustement des prévisions
60632	Fournitures de petit équipement	301 760,00	262 130,00	-39 630,00	-13,13%	Moins de travaux en régie et économies
611	Contrats de prestations de services	92 390,00	18 900,00	-73 490,00	-79,54%	Fin contrat prestataire repas cantine

B - Le chapitre 012 « Charges de personnel »

Les charges de personnel s'établissent au BP 2026 à 6.150.000 € contre 5.933.000 € au BP 2025 soit en hausse de + 3.66 %, et en valeur + 217 000 €.

La prévision budgétaire prend en compte :

Elles évoluent notamment du fait :

- de plusieurs décisions gouvernementales et exogènes :
 - le relèvement du taux de la part patronale cotisations retraite (68 k€) ;
 - l'augmentation de la cotisation des assurances statutaires (35 k€) ;
 - les agents recenseurs (30 k€) ;
 - des Allocations de Retour à l'Emploi (17 k€).
- de décisions internes de gestion des ressources humaines :
 - créations de postes pour l'ouverture de la cuisine centrale (174 k€) ;
 - création d'un poste conseiller de prévention (45 k€) ;
 - les recrutements 2024 en année pleines (40 k€) ;
 - la révision du régime indemnitaire (20 k€).
- de l'évolution de la carrière des agents (glissement vieillesse technicité GVT) :
 - les avancements d'échelon (20 k€) ;
 - Les avancements de grade (10 k€).

C - LE CHAPITRE 65 « AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE »

Les autres charges de gestion courantes s'établissent au BP 2026 à 1 192 200 € contre 1 225 000 € au BP 2025, soit en baisse de - 2,68 %.

Les subventions aux associations s'établissent à 355 000 € en progression de 2,90 %.

Une subvention de 30.000,00 € est inscrite pour le Centre Communal d'Action Sociale.

La contribution au SDIS inscrite au BP 2026 est de 400 000 €, soit + 3,90 % par rapport au BP 2025.

Les autres contributions obligatoires sont en baisse de -10,71 %. Elles concernent la participation à l'école privée du Clos Fleuri et la participation versée à la Région pour le transport scolaire intra-muros.

D - LES CHARGES FINANCIERES

Elles s'établissent au BP 2026 à 372 800 € contre 317 000 € au BP 2025 soit une hausse de + 17,60 %.
Les intérêts de la dette sont en progression de 11 %.

E – LES ATTENUATIONS DE PRODUITS

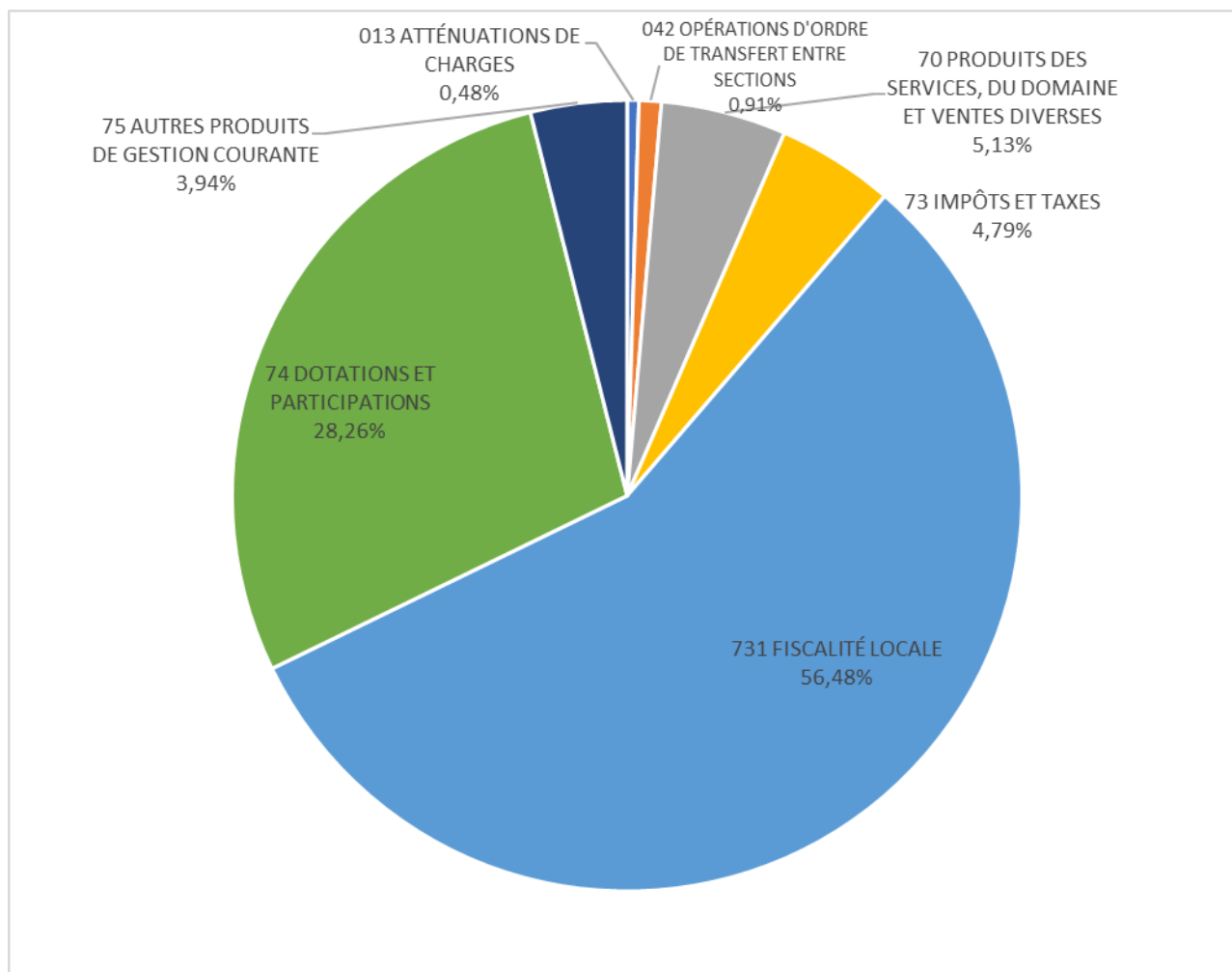
La commune étant contributrice à l'Attribution de Compensation, la dépense est enregistrée dans ce chapitre pour un montant de 500.000 € compte tenu des différents transferts de compétence opérés au profit de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine.

F – CHARGES EXCEPTIONNELLES

Une enveloppe est prévue d'éventuelles annulations de titre sur exercices antérieurs.

1.3 - SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

CHAPITRE	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2026
FONCTIONNEMENT		
RECETTE		12 570 000
013	Atténuations de charges	60 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 000
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	645 000
73	Impôts et taxes	602 290
731	Fiscalité locale	7 100 000
74	Dotations et participations	3 552 000
75	Autres produits de gestion courante	495 710



A – FISCALITE LOCALE

Le chapitre fiscalité locale représente 56,48 % des recettes de fonctionnement totales, il s'établit à 7 100 000 € au BP 2026 contre 6 905 000 € au BP 2025 soit en hausse de + 2,82 %.

L'estimation du montant des recettes fiscales a été faite à partir des hypothèses suivantes :

- sans hausse des taux d'imposition communaux (pour la 15^{ème} année consécutive) ;
- avec un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2026 de + 1 % ;
- avec une revalorisation physique des bases estimés à 2 % pour les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

L'ajustement du produit des contributions directes sera opéré après réception des états fiscaux définitifs 2026.

Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation est prévu au BP 2026 pour un montant de 375 000 € en hausse par rapport au BP 2025 de + 25 %.

Le produit de la taxe sur l'électricité est prévu au BP 2026 pour un montant de 260.000 €, en hausse de 4 %.

Les droits de place sont estimés à 45.000,00 €.

B - IMPOTS ET TAXES

Le chapitre impôts et taxes représente 4,79 % des recettes de fonctionnement totales, il s'établit à 602 290 € au BP 2026 soit un montant équivalent au BP 2025.

La Dotation de Solidarité Communautaire est à 512 290 €.

Le FPIC est inscrit à hauteur de 90 000 €.

C - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Le chapitre dotations et participations représente 28,26 % des recettes de fonctionnement totales, il s'établit à 3 552 000 € au BP 2026 contre 3 329 000 € au BP 2025 soit en hausse de + 6,70 %.

Pour élaborer le budget primitif 2026 en matière de dotation de l'Etat, nous avons dû partir sur des hypothèses d'évolution dans l'attente de la notification des dotations de l'année 2025 :

	BP 2025	BP 2026	Evolution
Dotation forfaitaire (DF)	706 000	725 000	2,69 %
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	1 556 000	1 700 000	9,25 %
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	400 000	400 000	0 %

Les compensations fiscales s'élèvent à 360 000 € en progression de + 1.12 % par rapport au BP 2025.

Enfin, le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est de 100.000,00 €.

D – LES AUTRES RECETTES

Les produits des services et du domaine (cantine, bibliothèque, occupation du domaine public...) ces recettes sont estimées au BP 2026 à 645 000 € contre 752 000 € au BP 2025 en baisse de - 14,23 %. Cette baisse tient compte de l'adoption du tarif à 1 € pour la cantine scolaire, mesure forte en faveur du pouvoir d'achat.

Les autres recettes de gestion courantes : enregistrent les loyers du patrimoine (gendarmerie, centre social, boulevard Carnot...) de la commune ainsi que des gîtes. Ces recettes sont estimées au BP 2026 à hauteur de 495.710 €, en hausse de 11,65 % par rapport au BP 2025.

1.4 - SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2026
INVESTISSEMENT		
DEPENSE		3 015 000
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	120 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000
108	CIMETIERE	15 000
130	PARKING DE LA GARE	45 000
136	COLLEGIALE	255 000
151	ECOLE ELEMENTAIRE RENE CASSIN	35 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 555 000
162	INFORMATIQUE	50 000
163	SECURITE	1 200
174	MAINTENANCE HYGIENE DES LOCAUX	23 700
177	PLAN DE CIRCULTION	92 000
179	LOCAUX 9 BD CARNOT	26 000
926	VOIRIES URBAINES ET RURALES	200 000
937	HALLE DES SPORTS ET GYMNASSE	345 000
942	ACQUISITION FONCIERE	91 100
947	SERVICES TECHNIQUES	111 000

Les dépenses d'équipement sont inscrites au BP 2026 pour un total de 1 290 000 € contre 6 175 550 € au BP 2025.

Conformément au débat d'orientations budgétaires et pour tenir compte du renouvellement du conseil municipal, les dépenses d'équipement concerneront des investissements sécuritaires, réglementaires et urgents :

HALLE DES SPORTS ET GYMNASSE - sol sportif	345 000,00
COLLEGIALE - Tranche optionnelle 2 et 3	255 000,00
VOIRIES URBAINES ET RURALES - sécurisation pont de Mouffielle	200 000,00
SERVICES TECHNIQUES - rachat camion volé	111 000,00
PLAN DE CIRCULATION -	92 000,00
ACQUISITION FONCIERE - emplacement réservé	91 100,00
INFORMATIQUE - sécurisation du parc	50 000,00
PARKING DE LA GARE - toilette	45 000,00
ECOLE ELEMENTAIRE RENE CASSIN - chaufferie	35 000,00
LOCAUX 9 BD CARNOT	26 000,00
MAINTENANCE HYGIENE DES LOCAUX	23 700,00
CIMETIERE	15 000,00
SECURITE	1 200,00

1.5 - SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2026
INVESTISSEMENT		
RECETTE		3 075 000
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	895 810
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	250 000
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	720 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	600 000
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 000
136	COLLEGIALE	290 000
155	ECLAIRAGE PUBLIC	9 190
178	SALLE SPORTIVE GROUPE SCOLAIRE	250 000

Conformément au DOB et compte tenu de méthode d'élaboration du BP 2026 dans le cadre du renouvellement du conseil municipal, le budget primitif d'investissement 2026 est en sur équilibre sans recourt à l'emprunt.

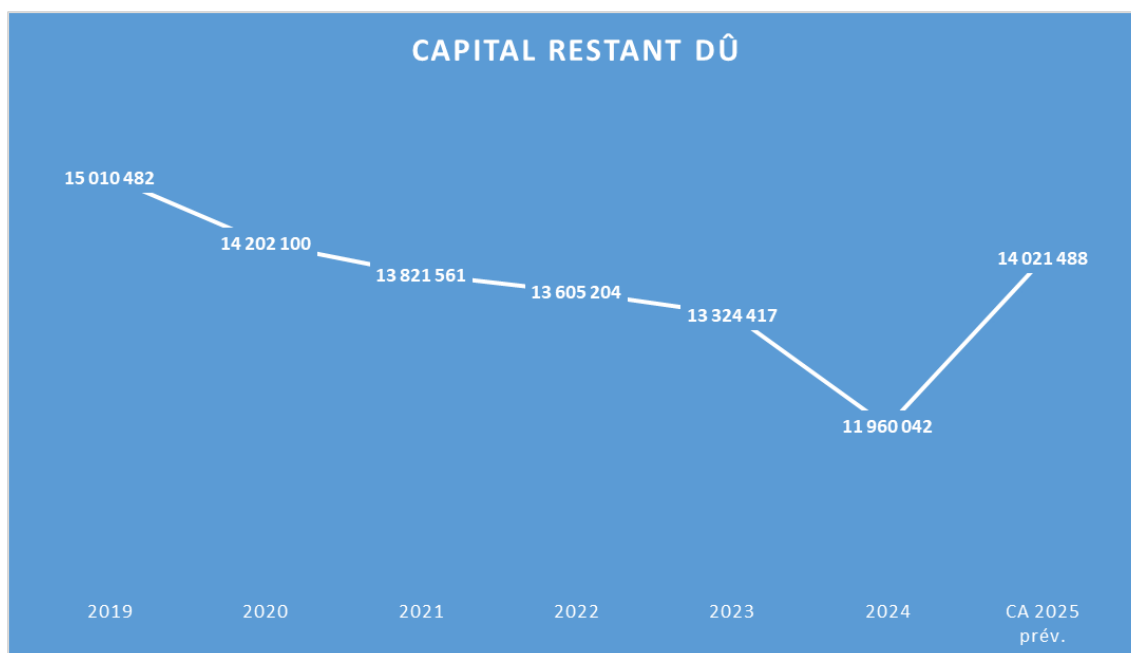
Les dossiers de demandes de subvention qui seront déposés auprès des partenaires concerneront les projets ci-dessous :

- la réhabilitation de la collégiale ;
- la sécurisation du pont de Mouffielle ;
- le réfection du sol sportif de la halle des sports.

1.6 – LA DETTE

Le capital restant dû au 1er janvier 2026 s'élève à 14 021 488 €.

	CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2025	REMBOURSEMENT CAPITAL	CAPITAL NOUVELLE DETTE	VARIATION	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2025
BANQUE POPULAIRE	229 566,48	-98 182,56		-98 182,56	131 383,92
CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES	3 660 447,91	-271 051,91	1 000 000,00	728 948,09	4 389 396,00
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	500 384,39	-139 198,71		-139 198,71	361 185,68
CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	5 073 629,68	-615 153,84	1 000 000,00	384 846,16	5 458 475,84
CREDIT FONCIER DE France	349 999,87	-66 666,68		-66 666,68	283 333,19
LA BANQUE POSTALE	1 024 254,29	-130 920,07		-130 920,07	893 334,22
SFIL - EX CREDIT LOCAL DE France	1 121 758,88	-92 379,37		-92 379,37	1 029 379,51
SOCIETE GENERALE	0,00	-25 000,00	1 000 000,00	975 000,00	975 000,00
	0,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
TOTAL	11 960 041,50	-1 438 553,14	3 500 000,00	2 061 446,86	14 021 488,36



II - BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

Compte	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2026
EXPLOITATION		
DEPENSE		1 275 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	435 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	488 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	130 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	185 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	6 500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 500
RECETTE		1 275 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 240 000,00
INVESTISSEMENT		
DEPENSE		962 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	42 000,00
941	Station de traitement des eaux	45 000,00
966	Gestion des réseaux	375 000,00
983	TELEGESTION	10 000,00
995	PERIMETRE DE PROTECTION	450 000,00
RECETTE		962 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	185 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	772 000,00

Pour 2026, les investissements concerneront :

- Programme de renouvellement réseaux AEP pour 375 000 €
- Mise en place de la DUP et des périmètres de protection de la ressource = 450 000 €.

LA DETTE AU 1^{er} JANVIER 2026

TIERS	Capital à l'origine	Restant dû au 31/12/2025	Montants à payer du 31/12/2025 au 31/12/2025			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
CAISSE D EPARGNE	200 000,00	89 901,59	0,00	0,00	0,00	0,00
4582144 - INVT 2015	200 000,00	89 901,59	0,00	0,00	0,00	0,00
CREDIT AGRICOLE	250 000,00	76 440,72	0,00	0,00	0,00	0,00
5106933238 - ExtRés/ruesLafayet/14Juil Télég/Roz	150 000,00	58 756,05	0,00	0,00	0,00	0,00
3240 - INVESTISSEMENTS 2012	100 000,00	17 684,67	0,00	0,00	0,00	0,00
LA BANQUE POSTALE	150 000,00	77 837,18	0,00	0,00	0,00	0,00
MON501927E - GESTION DES RESEAUX CLAUD	50 000,00	14 166,81	0,00	0,00	0,00	0,00
0531093 - INVESTISSEMENTS 2019	100 000,00	63 670,37	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	600 000,00	244 179,49	0,00	0,00	0,00	0,00

III - BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Compte	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2026
EXPLOITATION		
DEPENSE		750 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	306 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	220 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	160 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	34 600,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 400,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 000,00
RECETTE		750 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	750 000,00
INVESTISSEMENT		
DEPENSE		275 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	65 000,00
941	STATION EPURATION	85 000,00
942	GESTION DES RESEAUX	115 000,00
967	TELEGESTION	5 000,00
RECETTE		275 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	160 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	110 000,00

Pour 2026, les investissements concernent :

- les études d'extension de la station d'épuration pour 85 000 € ;
- l'amélioration du réseau pour 115 000 €.

Les derniers arbitrages concernant la station d'épuration seront repoussés après le renouvellement du Conseil Municipal.

LA DETTE AU 1^{er} JANVIER 2026

TIERS	Capital à l'origine	Restant dû au 31/12/2025	Montants à payer du 31/12/2025 au 31/12/2025			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
AGENCE DE L EAU ADOUR GARONNE	9 750,00	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0120325185 - AVANCE	9 750,00	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CRCA	200 000,00	54 854,56	0,00	0,00	0,00	0,00
3242 - TRAVAUX INFRASTRUCTURE 2012	100 000,00	17 684,67	0,00	0,00	0,00	0,00
414849 - INVTS 2015 GARE	100 000,00	37 169,89	0,00	0,00	0,00	0,00
SFIL CAISSE FRANC FONAN LOC	1 200 000,00	604 913,86	0,00	0,00	0,00	0,00
MIN222653E - Station d'Épuration	1 000 000,00	510 498,72	0,00	0,00	0,00	0,00
MIN22653EU - Station d'épuration	200 000,00	94 415,14	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	1 409 750,00	660 418,42	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES MUNICIPALES

Compte	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2026
EXPLOITATION		
DEPENSE		10 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 235,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 570,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	195,00
RECETTE		10 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000,00
INVESTISSEMENT		
DEPENSE		6 570,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 570,00
RECETTE		6 570,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 570,00

LA DETTE AU 1^{er} JANVIER 2026

TIERS	Capital à l'origine	Restant dû au 01/01/2025	Montants à payer du 01/01/2025 au 31/12/2025			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
CRCA	23 000,00	5 963,68	1 896,20	283,87	0,00	2 180,07
2012CRCA01 - TRAVAUX INFRASTRUCTURE CIM	23 000,00	5 963,68	1 896,20	283,87	0,00	2 180,07
TOTAUX	23 000,00	5 963,68	1 896,20	283,87	0,00	2 180,07

V - BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Compte	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2026
FONCTIONNEMENT		
DEPENSE		42 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	25 787,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 213,00
66	CHARGES FINANCIERES	2 000,00
RECETTE		42 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 400,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	40 600,00
INVESTISSEMENT		
DEPENSE		14 213,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 400,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 813,00
RECETTE		14 213,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 213,00

LA DETTE AU 1^{er} JANVIER 2026

TIERS	Capital à l'origine	Restant dû au 01/01/2025	Montants à payer du 01/01/2025 au 31/12/2025			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
CAISSE D EPARGNE	170 000,00	76 133,86	9 512,61	2 257,54	0,00	11 770,15
2012CE01 B - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE SA	170 000,00	76 133,86	9 512,61	2 257,54	0,00	11 770,15
TOTAUX	170 000,00	76 133,86	9 512,61	2 257,54	0,00	11 770,15

VI - BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ZAC PORTERIE BARCELONE

CHAPITRE	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2026
FONCTIONNEMENT		
DEPENSE		856 000
011	Charges à caractère général	500 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00
65	Autres charges de gestion courante	20,00
66	Charges financières	5 980,00
RECETTE		856 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	856 000,00
INVESTISSEMENT		
DEPENSE		856 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	856 000,00
RECETTE		856 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	506 000,00

VII - ETAT ANNUEL 2025 DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS LOCAUX

ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS 2025												
Nom Prénom	COMMUNE			EPCI à fiscalité propre			Syndicat Mixte			SEM / SPL		
	Mandat	Libellé	Montant brut en €	Mandat	Libellé	Montant brut en €	Mandat	Libellé	Montant brut en €	Mandat	Libellé	Montant brut en €
FRANCIS DRAC	Maire	Indemnié fonction	24 223 €	Président CCGT	Indemnié fonction	23 025 €						
		Rembst frais	0 €		Rembst frais	0 €						
		Avantage en nature	0 €		Avantage en nature	0 €						
MARTINE ROQUIGNY	Adjoint	Indemnié fonction	9 232 €									
		Rembst frais	0 €									
		Avantage en nature	0 €									
JEAN LUC DUPLOUX	Adjoint	Indemnié fonction	9 232 €	Président Syndicat de gestion de la Sive	Indemnié fonction	14 565 €						
		Rembst frais	0 €		Rembst frais	0 €						
		Avantage en nature	0 €		Avantage en nature	0 €						
GERALDINE LARRUE BOIZEAU	Adjoint	Indemnié fonction	9 232 €									
		Rembst frais	0 €									
		Avantage en nature	0 €									
YANNICK MINARD	Adjoint puis conseiller municipal	Indemnié fonction	4 078 €									
		Rembst frais	0 €									
		Avantage en nature	0 €									
REGINE SAINTE LIVRADE	Adjoint	Indemnié fonction	9 232 €									
		Rembst frais	0 €									
		Avantage en nature	0 €									
JEAN MARC VERDIER	Adjoint	Indemnié fonction	9 232 €									
		Rembst frais	0 €									
		Avantage en nature	0 €									
MARYLIN VIDAL	Adjoint	Indemnié fonction	9 232 €									
		Rembst frais	0 €									
		Avantage en nature	0 €									
FREDERIC BOLLA	conseiller municipal puis Adjoint	Indemnié fonction	6 841 €									
		Rembst frais	0 €									
		Avantage en nature	0 €									
BERNARD TANGOGNE	Adjoint puis conseiller municipal	Indemnié fonction	1 411 €									
		Rembst frais	0 €									
		Avantage en nature	0 €									
CLAIRE NICOLAS	Conseiller municipal délégué	Indemnié fonction	2 283 €									
		Rembst frais	0 €									
		Avantage en nature	0 €									
JACQUES BIGNEBAT	Conseiller municipal délégué	Indemnié fonction	4 438 €									
		Rembst frais	0 €									
		Avantage en nature	0 €									
PIERRE SABATHIER	Conseiller municipal délégué	Indemnié fonction	2 283 €									
		Rembst frais	0 €									
		Avantage en nature	0 €									
THIERRY CZAPLICKI	Conseiller municipal délégué	Indemnié fonction	2 283 €									
		Rembst frais	0 €									
		Avantage en nature	0 €									
PATRICK DUBOSC	Conseiller municipal délégué	Indemnié fonction	2 282 €									
		Rembst frais	0 €									
		Avantage en nature	0 €									